

#3

Politique publique et mixité des métiers

UN CADRE JURIDIQUE QUI ÉVOLUE

Au même titre que la diversité culturelle, des profils et des parcours, la mixité intergénérationnelle et l'intégration de personnes handicapées, **la mixité femme-homme est un levier de performance, de créativité et de motivation dans le milieu professionnel**. S'inscrivant ainsi dans une démarche de responsabilité sociétale, **les organisations engagées renforcent aussi leur identité et leur culture d'entreprise**, véritable moteur d'engagement, d'attractivité et de bien-être du personnel.

PARITÉ DANS LES INSTANCES ET POSTES DE DIRECTION /ÉLU.ES

📌 *Loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique qui permet :*
> l'extension et le renforcement du dispositif des nominations équilibrées issu de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, notamment pour les collectivités territoriales comprises entre 40 000 et 80 000 habitants.

> la mise en place d'un dispositif « d'avancement équilibré » avec prise en compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les viviers d'agents promouvables pour l'égal accès aux avancements au choix prévus par l'accord du 30 novembre 2018.

PARITÉ DANS LA COMPOSITION DE LA LISTE DES ADJOINT.ES AU MAIRE

📌 *Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui rend obligatoire la parité dans la composition de la liste des adjoint.es au maire et alternat F/H dans les communes à partir de 1 000 habitants.*

PROMOTION DE LA MIXITÉ DANS LES MÉTIERS

> La mixité dans les métiers fait partie intégrante de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est intégrée à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

> Toute personne qui candidate à un emploi, un stage ou une période de formation en entreprise est protégée par la Loi contre 20 critères de discriminations à l'embauche et au travail, notamment le sexe.

UNE ÉGALITÉ (encore) EN CONSTRUCTION

La Parfumerie, un secteur exemplaire en termes de mixité* :

21

Métiers dans le milieu de la parfumerie sont mixtes sur les 88 répertoriés par le Ministère du travail.

1970
-1980

Années d'ouverture et de légitimité du métier de parfumeur aux femmes.

164 000

Personnes employées dans le secteur Beauté, Mode, Parfumerie, Cosmétiques dont 65% de femmes.

83 %

Taux de féminisation des grands groupes internationaux de la branche parfums.

67 %

Des producteurs de plantes à parfums du Pays de Grasse Fleurs d'Exception sont des femmes.

*Source : Ministère du travail, guide des métiers et Association Fleurs d'exception

3^{ÈME}

RENCONTRE INSOLITE DU PAYS DE GRASSE « LE GRAND PARI DE L'ÉGALITÉ »

Visite, table ronde et conférence - Musée International de la Parfumerie à Grasse



→ Le secteur de la Parfumerie n'échappe pas à la règle de la mixité. Les professionnel.les s'interrogent sur les leviers d'attractivité et l'opportunité d'ouvrir plus largement les métiers à tout es et tous.

🕒 Élu.es | Directeur-trices | Agent-es | Cheffes d'entreprise en charge du développement économique, du recrutement et de la gestion des carrières.